

**COMMUNE
D'ALLAIRE**

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Nombre de Conseillers

en exercice : 27

présents : 20 L'an deux mil vingt quatre

votants : 26 le : treize décembre

le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan)
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2024

**TARIFS DE LA GARDERIE
MUNICIPALE ET ALSH A
COMPTER DU 1ER JANVIER
2025**

PRESENTS : Mr MARY Jean-François, Mme BOCQ Florence, Mr BRIAND Nicolas, Mmes CAILLET Angélique, CARGOUET Isabelle, DEGRES Marie-Hélène, Mrs DEQUI Claude, DOUZAMY Bruno, Mmes FAUVEAU Marie-Laure, GELARD Mickaëlle, Mrs JOLY Pierre-Alexandre, LEBRUN Jean-Lou, LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine, Mrs NOURY Pascal, PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mr RACAPE Fabien, Mme SEROT Isabelle, Mr SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET
Mme Anne-Cécile DAVIS donne procuration à Mr Pierre-Alexandre JOLY

Mr Jean-Paul GAUTIER donne procuration à Mme Florence BOCQ
Mme Sophie JAN donne procuration à Mme Isabelle CARGOUET
Mme Floriane POTIER donne procuration à Mme Isabelle SEROT
Mme Virginie SCHOTT donne procuration à Mme Mickaëlle GELARD

ABSENT : Mr Julien MONNIER

Secrétaire de séance : Mr Claude DEQUI

**Rapport de Monsieur LE FOL Yoann, Maire-Adjoint, en charge des affaires
scolaires, périscolaires et de la vie culturelle**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2331-4,

Vu la nécessité de fixer les tarifs applicables à la garderie périscolaire pour l'année 2025,

Vu les besoins exprimés par les familles ainsi que les coûts de fonctionnement de ce service,

Considérant :

- Que la garderie périscolaire contribue à répondre aux besoins des familles en offrant un encadrement de qualité pour les enfants avant et après les horaires scolaires.
- Que les tarifs doivent couvrir une partie des frais engagés par la commune tout en restant accessibles aux familles.

Les commissions compétentes, à savoir la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux et développement économique », réunie le **3 décembre 2024**, et la commission « Affaires scolaires et enfance jeunesse », réunie le **9 décembre 2024**, formulent leurs propositions de tarification pour l'année 2025 comme suit :

GARDERIE MUNICIPALE ET ALSH

Tarifs 2025

QF	0-700	701-1150	1151-1350	1351-1500	1501 +
Prix de la demi-heure entamée Garderie scolaire et ALSH	0,72 €	0,77 €	0,82 €	0,88 €	0,93 €
Garderie scolaire et ALSH commune non conventionnée	0,79 €	0,84 €	0,89 €	0,95 €	1,00 €
Goûter du soir	0,31 €				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer comme précisé ci-dessus le tarif de la garderie municipale et ALSH à compter du 1^{er} janvier 2025.
- De demander à Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

